

Sécheresse : alerte vigilance

Après une année 2022 marquée par une sécheresse estivale exceptionnelle, avec plusieurs épisodes de canicule, l'année 2023 a débuté avec une sécheresse hivernale très marquée et avec un stock de neige historiquement bas. Bien que les récentes précipitations donnent un peu de répit, ce déficit cumulé de pluviosité n'a pas permis la recharge des nappes un niveau suffisant, niveau atteint lorsque la pluviosité est importante et régulière entre septembre et mars.

Il est donc souhaitable de mobiliser l'ensemble des acteurs dès ce début du printemps, pour les sensibiliser à la vigilance et à la sobriété.

Face à ce constat la préfecture de l'Isère a donc décidé de placer **l'ensemble des bassins-versants du Nord Isère au niveau 1 de la vigilance sécheresse** depuis le 23 mars 2023.

Le niveau 1 de vigilance s'accompagne de recommandations fortes, incitant à être vigilant et économe dans sa consommation d'eau.

Faire preuve de civisme dans sa consommation quotidienne revient à préserver pour chacun les biens précieux que sont la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Des recommandations à respecter dès maintenant

Pour les usages non économiques des particuliers, des entreprises ou des collectivités, il est important dès aujourd'hui d'adapter certains usages consommateurs d'eau comme :

- restreindre fortement le lavage des véhicules ou tout autre lavage à grandes eaux qui pourrait être reporté à une autre période ;
- s'interroger sur le besoin d'installation de nouvelles piscines individuelles. Les piscines publiques bénéficieront de dispositions qui leur permettront de rester en fonctionnement tout au long de l'année ;
- reporter la plantation de jeunes arbres ou arbustes ;
- éviter de planter ou semer des espèces très gourmandes en eau, que ce soit en pleine terre ou en jardinières/pots ;
- ne pas arroser les pelouses et massifs fleuris ;
- installer des kits d'économie d'eau à domicile pour une diminution de la consommation particulière d'eau potable.

Tous ces gestes de la vie quotidienne peuvent permettre aux collectivités qui distribuent l'eau potable d'assurer un accès pour tous à cette ressource indispensable.

Au vu des tendances actuelles observées sur les milieux aquatiques superficiels et souterrains, il est fort probable que l'on passe en niveau alerte (2/4) pendant le mois d'avril. À partir de ce niveau-là, les économies volontaires ne suffisent plus et différentes interdictions sur l'utilisation de la ressource en eau seront à respecter, principalement entre 11h et 18h.